

RTT EN QUESTION.

Les mécaniciens du HN6 observent des débrayages pour ne pas perdre le bénéfice de leurs jours RTT lors de leur déménagement du Hn6 vers le N3 prévu au début de 2010. Pour la direction, il n'est pas prévu de jours RTT dans l'accord d'AFI, mais les mécanos ne l'entendent pas de cette oreille là. De plus, d'autres services, concernés aussi par le déménagement s'entendent annoncer également une diminution importante de leurs jours RTT. Défendant une cause commune, le mouvement pourrait s'étendre.

Aux portes de la Direction Générale Industrielle,

A l'ACNA, filiale d'Air France, comme chez le prestataire G4S chargé de la sûreté sur la DGI, les sous-traitants sont pressurés par Air France. Pour réduire leurs coûts à chaque appel d'offre ces entreprises annoncent maintenant à leurs salariés que pour satisfaire aux exigences de rentabilité d'Air France, ils vont procéder à la dénonciation des accords RTT. Profitant de toutes les opportunités de la crise, les exigences des actionnaires détruisent les acquis sociaux des salariés.

R1 : CHASSE FISCALE ?

Notre pitoyable gouvernement aurait pu récupérer des impôts sur tous les billets gratuits généreusement distribués aux hommes d'affaires nécessaires, avec le programme blue miles. Pareil pour les billets gratuits offerts aux journalistes et sociétés avec qui Air France fait des affaires.

Et bien non, une fois de plus on s'en prend aux plus pauvres, aux salariés qui pouvaient une fois tous les deux ans se payer un voyage, quand ils en ont encore les moyens. Ne laissons pas passer cette injustice, tous en **grève le 26 février**.

Pour le retour aux anciens tarifs R1, pour un billet gratuit par an (sous forme de billet unique ou de nombre de miles), c'est aux salariés en assemblée générale de décider de leurs revendications !!!

VICTOIRE POUR LES PACIFISTES

il semblerait que les publications de la CGT Orly Ouest ne soient pas du goût de la Direction d'Air France. Dans une longue lettre, signée du Directeur général adjoint, celle-ci parle d'un "comportement irresponsable, dommageable pour Air France"....**NON IL NE S'AGIT PAS DE L'UTILISATION DES AVIONS D'AIR FRANCE** pour les reconduites aux frontières qui sont, fort justement, de nature à choquer les passagers de la Compagnie, mais de plusieurs tracts parlant de **la situation à Gaza et appelant à manifester pour la Paix au Proche-Orient**.

Ces tracts sont jugés, par le Directeur :*"de nature non syndicale...d'une conception unilatérale d'une particulière dureté, dénués de toute pondération"*

Moins dur, en tout cas qu'une sale guerre responsable de la mort d'un millier de civils dont 413 enfants. Forts de leur présumé pouvoir, les dirigeants d'AF allaient jusqu'à intimider l'ordre au syndicat CGT de faire "cesser immédiatement et définitivement les agissements de certains membre du syndicat".

Parallèlement la Direction portait plainte pour publication "d'articles à caractère purement politique. De diffusion illégale".

Choqués par cette incursion "innovante" (la direction n'ayant pas encore la main sur nos expressions syndicales), cette affaire fut portée sur la place publique au travers de multiples communiqués et repris dans la presse.

La publicité faite autour de propos nauséabonds de la Direction qui tentait de faire porter sur le dos des pacifistes "un clivage insupportable incitant ouvertement à la haine" a entraîné **un tel émoi qu'AIR FRANCE dû retirer sa plainte**.

Février 2009

Rejoignez le NPA dans l'aérien !
écrivez à <npaerien@gmail.com>
Avec Olivier Besancenot